

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1341 :

Construction d'une cuisine centrale à Grands-Bois - Avenant n°4 du groupement de maîtrise d'ouvrage mandatée portant sur la modification du programme et actualisation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOU Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

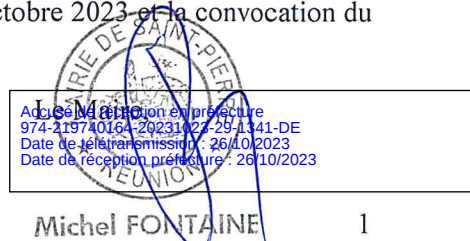
ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1341 : Construction d'une cuisine centrale à Grands-Bois - Avenant n°4 du groupement de maîtrise d'ouvrage mandatée portant sur la modification du programme et actualisation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération « CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE DE GRANDS-BOIS », par délibération en date du lundi 17 Octobre 2011 (affaire n°33/1934), le Conseil Municipal a autorisé la signature du mandat de maîtrise d'ouvrage mandatée avec le groupement SEDRE / CARTE LIBRE / EC6 / CP&O / TRIBU / RAYSSAC Avocats (marché notifié le 12 décembre 2011).

Dans le cadre de ce marché, trois avenants ont déjà été conclus.

Pour mémoire, l'avenant n°1, approuvé par délibération en date du 26 novembre 2013 (affaire n°53/3032), a fait suite aux conclusions du groupement de Maîtrise d'Ouvrage Mandatée qui a procédé au recadrage du programme et remis ses conclusions. Le programme et l'enveloppe prévisionnelle ont alors été revus.

L'avenant n°2, approuvé par délibération en date du 14 octobre 2016 (affaire n°22/1195), a fait suite à la reprise du programme nécessaire aux modifications du site d'implantation de l'opération, du choix de fonctionnement et de production de la cuisine.

L'avenant n°3, approuvé par délibération en date du 16 décembre 2022 (affaire n°22/1034), porte sur la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle, et intègre les différents avenants engagés dans le cadre des marchés de travaux, l'avenant définitif à engager pour la mission du Maître d'œuvre ainsi que l'actualisation prévisionnelle des révisions de prix.

Aussi, le présent avenant n°4 a pour objet de prendre en compte la nouvelle modification de l'enveloppe financière prévisionnelle, et d'adapter en conséquence la rémunération du mandataire, et ce, en application de l'article 2.2.3 de l'acte d'engagement.

La modification de l'enveloppe prévisionnelle découle principalement de :

- la conclusion d'avenants avec les entreprises (coût et délai) des lots initiaux de travaux (01 à 14),
- la relance du lot VRD suite à la liquidation de l'entreprise titulaire,
- la modification du process de production – DCE équipements complémentaires (10 000 repas) / estimation Maîtrise d'œuvre,
- la relance du lot signalétique / estimation Maîtrise d'œuvre, suite à la liquidation de l'entreprise du lot Peinture,
- les frais divers (reprographie, publicités, etc...),
- la prolongation des missions de CSPA, CT, Maîtrise d'Ouvrage Mandatée,
- l'actualisation des révisions de prix (estimation).

Et se récapitule comme suit :

	Coût d'opération prévisionnel INITIAL (Déc. 2011)	Coût d'opération prévisionnel Avenant 1 (Aout 2013)	Coût d'opération prévisionnel Avenant 2 (Oct. 2016)	Coût d'opération prévisionnel Avenant 3 (Nov. 2022)	Coût d'opération prévisionnel Avenant 4 (Juill. 2023)
TOTAL H.T. en €	12 300 000,00	10 900 000,00	7 700 000,00	9 660 000,00	11 743 327,00
T.V.A. 8.50 % en €	1 045 500,00	926 500,00	654 500,00	821 100,00	998 182,80
TOTAL T.T.C. en €	13 345 500,00	11 826 500,00	8 354 500,00	10 481 100,00	12 741 509,80

Accusé de réception en préfecture
09742894204-20231023-291341-55
Date de validité de la transmission : 26/10/2023
Date de réception en préfecture : 26/10/2023

Taux de rémunération	3,65 %	3,85 %	5,42 %	4,79 %	4,26 %
----------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Les incidences des modifications exposées ci-avant induisent la modification du marché de maîtrise d'ouvrage mandatée du groupement SEDRE / CARTE LIBRE / EC6 / CP&O / TRIBU / RAYSSAC Avocats et la passation d'un avenant pour la poursuite de la mission.

Cet avenant n°4 se récapitule comme suit :

	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	MONTANT MARCHÉ APRES AVENANT N°1	MONTANT MARCHÉ APRES AVENANT N°2	MONTANT MARCHÉ APRES AVENANT N°3	MONTANT MARCHÉ APRES AVENANT N°4
TOTAL H.T. en €	449 086,96	420 000,00	417 043,75	463 126,70	500 000,00
T.V.A. 8.50 % en €	38 172,39	35 700,00	35 448,72	39 365,77	42 500,00
TOTAL T.T.C. en €	487 259,35	455 700,00	452 492,47	502 492,47	542 500,00

L'avenant n°4 s'élève à un montant de + 50 913,04 € HT, et représente une augmentation de +11.34% par rapport au montant initial du marché.

L'avenant n°4 étant supérieur à 5% par rapport au montant initial du marché. Il a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres le vendredi 13 octobre 2023. Cette dernière a émis un avis favorable.

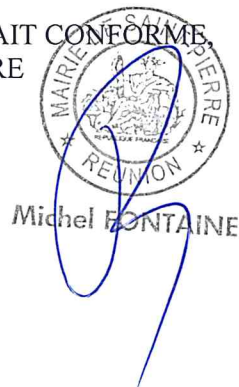
Le financement de cette mesure ainsi que le recouvrement de la recette est opéré sur la ligne budgétaire, en dépense, référencée 251 2313 11251001 401.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, précitée, au montant de 11 743 327,00 € HT;
- D'APPROUVER l'avenant n°4 précité ;
- De l'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétences respectif à SIGNER l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'ouvrage mandatée du groupement SEDRE / CARTE LIBRE / EC6 / CP&O / TRIBU / RAYSSAC Avocats sur le fondement des conditions exposées ci-dessus, ainsi que tout pièce administrative, technique et financière se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1341-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023